

lement. Je suis navré de la façon dont le gouvernement a présenté ce bill et en dirige l'examen. Je suis inquiet à la pensée de certaines de ses implications et conséquences, et c'est pourquoi j'interviens aujourd'hui dans le débat.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, au cinquième jour de ce débat, mes premières observations seront pour refuser catégoriquement de nous excuser de prolonger le débat sur ce bill. Je ne peux que regretter que les organes d'information n'aient pas décelé l'importance de ce projet de loi qui vise à transformer la structure du Parlement, du gouverneur en conseil et leurs relations réciproques. Comme par le passé, ils se sont laissés entraîner par des sirènes qui chantent l'efficacité, la souplesse et autres chansons de cet ordre. Il semble que l'on ne puisse envisager l'efficacité et la souplesse des institutions qu'aux dépens du Parlement et de la Chambre des communes.

Cette fois-ci, ce n'est pas une tranche mais bien un gros morceau du saucisson que l'on nous enlève. J'y reviendrai plus en détail au sujet des propositions visant à créer des départements d'État et à instituer les réformes nécessaires par proclamation. Il semble que ce gouvernement ait oublié un principe fondamental: la Chambre n'est pas responsable devant le cabinet et elle n'est pas tenue d'obéir au premier ministre (M. Trudeau). Le gouverneur en conseil est responsable devant la Chambre mais à la voir—à voir ce qu'il veut faire—on ne le croirait jamais. Il piétine le principe de la responsabilité parlementaire selon lequel il doit justifier ses actes devant la Chambre.

Chaque fois que nous donnons un nouveau pouvoir au gouverneur en conseil nous abdiquons; c'est lui donner un laissez-passer, une carte blanche lui permettant d'accomplir certains actes sans en rendre compte au Parlement. Je sais que l'on nous dira «On pourra toujours contrôler les crédits.» Qui essaie-t-on de tromper? Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) veut-il nous faire croire que l'on peut exercer un contrôle en autorisant un fait accompli, en contrôlant le traitement qu'un ministre a déjà reçu? Quel débat y a-t-il sur le traitement d'un ministre ou même sur des prévisions budgétaires? Quelle occasion existe-t-il pour justifier la restructuration du gouvernement? Monsieur l'Orateur, le gouvernement est comptable à la Chambre. La Chambre n'est pas un outil du cabinet. Néanmoins, le cabinet actuel est constitué de technocrates et d'anciens bureaucrates qui insistent pour que la Chambre soit modelée, soit prise au piège, soit façonnée en une sorte d'organisme complaisant. Cela me fait penser que dans les esprits de ceux qui ont conçu cette formule, ils songent à une assemblée d'approbateurs passifs, qui dit simplement oui ou non, à peu près comme nous le voyons dans divers pays du monde régis par des despotes bienveillants ou non.

● (4.10 p.m.)

Dans un bill de ce genre et par ce principe diabolique, vous pouvez justement voir les chaînes façonnées pour lier les mains, les poignets et les pieds de la Chambre. Oh, ce sera présenté sous une forme très plausible, très élégante et acceptable sous le déguisement d'une formule d'efficacité et de souplesse. On a trompé les députés

[M. Burton.]

ministériels de l'arrière-ban sur toute la ligne. On leur a lancé quelques postes de secrétaires parlementaires de plus comme des os à ronger. Autant de sous lancés à des enfants, de bonbons à des enfants gloutons, cupides.

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Lambert: C'est un fait. Nous n'avons pas besoin de tous ces nouveaux postes de secrétaire parlementaire. Nous verrons bien, lorsque tous ces ministres auront été nommés, quelles proportions le cabinet atteindra avec ces quatre classes de ministres. Le poste de secrétaire parlementaire deviendra sans doute un symbole de prestige. Qui sait? Il viendra peut-être au tout premier rang. Le gouvernement nommera quelques députés de l'arrière-ban sans aucune expérience du poste de secrétaire parlementaire. J'ai moi-même occupé ce poste pendant bien des années. J'ai une idée des fonctions qu'il comporte, de ses possibilités, et je sais combien peu de ministres savent tirer le meilleur parti possible de leurs secrétaires parlementaires. La plupart des ministres ont peur de leur secrétaire parlementaire, peur qu'il ne lui porte ombrage. Cela s'est vu dans le passé. La nomination à ce poste servait de récompense fondée sur une base régionale, pour l'assiduité ou, trop souvent, pour quelque autre raison fantaisiste. Par ailleurs, il y a eu quelques exceptions remarquables où les ministres ont su comment utiliser leur secrétaire parlementaire. Ils ont su mettre le secrétaire parlementaire en pleine valeur, pour le plus grand bien du ministère et du ministre. Je reviendrai là-dessus dans un instant.

Cela dit, j'espère, pour l'amour de Dieu, que les reporters de la presse, de la radio et de la télévision vont cesser de poursuivre des questions oiseuses comme des jeunes chiens courent après leur queue, qu'ils s'arrêteront à ce bill particulier et qu'ils en saisiront toute l'importance. On en a fait mention, bien sûr, mais seulement en passant. Le lièvre s'enfuit dans une autre direction et ils veulent tous le poursuivre. Pourtant, l'essentiel se joue ici, avec l'étude du bill C-207, et ils devraient y être attentifs.

Je voudrais joindre ma voix au ressentiment général et à l'opposition manifestée à l'égard de ce bill omnibus. J'ai fait certaines remarques à Votre Honneur à ce sujet au début de la présente étape du débat. J'ai noté les observations de Votre Honneur et bien entendu, je ne conteste pas votre décision. Toutefois, je voudrais, en toute déférence, signaler à la présidence qu'il est indispensable, et je le dis sérieusement, car je possède une certaine expérience ayant occupé ce poste, que toute question dont la Chambre est saisie puisse être réglée de façon claire et directe et être facilement comprise par les députés. Il ne doit y avoir aucune solution astucieuse. Néanmoins, monsieur l'Orateur, ce projet de loi, pour employer une expression consacrée, est insidieux. Il comporte des principes contradictoires. On nous a servi de la bouillie pour les chats l'autre jour.

On a signalé que cette mesure était destinée à accroître l'efficacité du gouvernement. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) a déclaré que le principe fondamental dont s'inspirait le projet de loi était une organisation plus efficace du gouvernement. Quelle sottise! Je le